

SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 3 avril 2018 N°215

Vers un accompagnement renforcé des agents publics de l'Etat confrontés à une situation d'inaptitude physique : le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat se prononce à l'unanimité en faveur du projet de décret d'application de l'ordonnance du 19 janvier 2017

M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès de M. Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, a réuni ce jour le conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en vue d'examiner cinq projets de décrets dont le projet de décret d'application, pour les fonctionnaires d'Etat, du dispositif nouveau de « période de préparation au reclassement » créé par l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation, à la santé et à la sécurité au travail dans la fonction publique.

Il s'agit là d'un texte particulièrement ambitieux et attendu, qui a fait l'objet d'un important travail de concertation en amont avec les organisations syndicales représentatives et les employeurs publics afin de structurer au mieux ce processus innovant d'accompagnement des agents dont l'état de santé ne leur permet plus d'exercer leurs fonctions.

Concrètement, pendant une durée maximale d'un an, le fonctionnaire concerné bénéficiera d'un accompagnement individualisé, d'actions de formations et de la possibilité d'expérimenter d'autres types de fonctions ou d'autres univers professionnels, y compris en dehors de son administration d'origine. Ce processus de transition sera construit par l'administration avec l'intéressé et fera régulièrement l'objet d'une évaluation.

En réponse aux amendements de la CGT et de la CFDT qui visaient à étendre le bénéfice de ce dispositif aux agents contractuels, le secrétaire d'Etat s'est engagé à ouvrir une réflexion sur cette question dans le cadre de la concertation à venir sur l'élargissement du recours au contrat afin de faire bénéficier ces agents d'un même accompagnement RH de qualité lorsque leur état de santé ne leur permet plus d'exercer leurs fonctions.

Aux termes de ces échanges, le projet de décret a recueilli un avis favorable à l'unanimité des organisations syndicales. La plupart ont salué la qualité de la concertation conduite sur le texte ainsi que les avancées prévues par rapport à la situation actuelle. Afin de garantir la réussite du nouveau dispositif, l'attention des ministères sera appelée sur la pleine mobilisation des équipes de ressources humaines, et sur leur formation à l'exercice de ces nouvelles fonctions d'orientation professionnelle, de conseil et d'accompagnement individualisé afin de garantir la réussite de ce dispositif. La circulaire d'application devrait être publiée dans les prochaines semaines.

A également recueilli un avis favorable, aux termes d'échanges nourris, le projet de décret visant à élargir les viviers de recrutement dans les corps de catégorie C, notamment en direction des personnels dotés d'une expérience professionnelle dans le secteur privé, en adaptant les voies de concours et les épreuves organisés à cet effet. Ces dispositions permettront également de favoriser l'accès à la fonction publique des apprentis et anciens apprentis qui le souhaitent, en leur permettant de faire valoir leur expérience dans le cadre de ces nouveaux concours.

## **Contact presse:**

Cabinet d'Olivier DUSSOPT: 01 53 18 45 75 - chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr









Toute l'actualité du ministère sur les réseaux sociaux

